



COMMUNE DE VILLEY LE SEC

Département de MEURTHE ET MOSELLE

Canton de TOUL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEY LE SEC, était assemblé en session ordinaire dans la salle du Conseil, après convocation du 8 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Gilles GUYOT, Maire.

Les débats étaient accessibles en visioconférence en direct, selon les modalités mentionnées sur le site villeylesec.fr.

Appel des conseillers

Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Procuration à	Signature
BAERWANGER	Éric			X		
COLIN	Thomas	X				
GENOUD-PRACHEX	Christine	X				<i>O. Genoud-Prachex</i>
GUYOT	Gilles	X				<i>Guyot</i>
KLEIN	Francine	X				<i>Klein</i>
LAMBERTY	Jean-Pol	X				<i>Lamberty</i>
LAMBERTY	Martin	X				<i>Lamberty</i>
MAUGRAS	Éric	X				<i>Maugras</i>
METZELARD-GUYOT	Patricia	X				<i>Metzelard-Guyot</i>
PIQUE	Thierry	X				<i>Pique</i>

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Approbation du CR du 9 juin 2023

2023 - 28 Démission de Monsieur Benjamin VERBE

Désignation d'un secrétaire de séance

Francine KLEIN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), fonction qu'elle a acceptée.

Démission de Christophe BAERWANGER, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil ont pris acte, à regret, de la décision de Christophe BAERWANGER de démissionner de son poste de Conseiller Municipal, poste qu'il occupait au sein du Conseil depuis les élections de 2020.

Monsieur le Maire, à titre personnel et au nom de toute l'équipe municipale, remercie chaleureusement Christophe BAERWANGER pour son engagement et sa grande implication, pour tout le travail accompli notamment dans les projets et dossiers d'urbanisme, et tout le temps consacré à la collectivité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE

Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

2023 - 28 Démission de Monsieur Benjamin VERBE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale (articles L551-1 et L551-2),
- Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire explique que par courrier du 30 août 2023 déposé dans la boîte aux lettres de la mairie et reçue le 31 août 2023, Monsieur Benjamin VERBE, employé à titre d'adjoint technique titulaire de catégorie C pour un temps non complet de 16/35^o, a fait connaître sa volonté de démissionner de son poste au sein de notre commune.

Monsieur le Maire expose que la démission est l'une des modalités de cessation définitive de fonctions des employés territoriaux et que la volonté de l'agent doit néanmoins, pour être effective, être acceptée par l'autorité hiérarchique.

La démission de Monsieur Benjamin VERBE a été acceptée par courrier du 7 septembre 2023 à date d'effet du 8 septembre 2023. L'arrêté de radiation et le solde de tout compte, correspondant au salaire du mois de septembre - du 1^{er} au 8 septembre 2023 - soit 145,47 €, et au solde de 12 jours de congés annuels - soit 330,36 €, lui ont été notifiés par courrier du 7 septembre 2023 et acceptés par lui le 9 septembre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le versement du solde de tout compte pour un montant total de 475,83 €.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose, suite à l'enregistrement de la démission de l'agent territorial Monsieur Benjamin VERBE, de procéder à la modification du tableau des effectifs.

Modification du tableau des effectifs

- Considérant que le poste d'adjoint technique territorial - catégorie C de 12/35^{ème} - est réputé vacant depuis la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Madame Valérie GEORGES pour une durée de 5 ans à effet du 1^{er} octobre 2022,
- Considérant que le poste d'adjoint technique territorial - catégorie C de 16/35^{ème} - est réputé vacant depuis la démission de Monsieur Benjamin VERBE à effet du 8 septembre 2023,
- Considérant que la commune ne dispose plus de personnel pour les postes d'adjoints techniques territoriaux, lesdits postes étant réputés vacants à ce jour,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

Emplois permanents :

Grade	Catégorie	Effectifs au 01/04/2022	Effectifs au 12/09/2022
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal territorial 1 ^{ère} classe	B	1 poste vacant (21/35 ^{ème})	1 poste vacant (21/35 ^{ème})
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	1 (16/35 ^{ème}) 1 (12/35 ^{ème})	1 poste vacant (16/35 ^{ème}) 1 poste vacant (12/35 ^{ème})
TOTAL		1,80 ETP	0 ETP

Les explications entendues et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la démission de Monsieur Benjamin VERBE acceptée à effet du 8 septembre 2023,
- approuve l'arrêté de radiation notifié à Monsieur Benjamin VERBE le 7 septembre 2023,
- approuve le calcul du solde de tout compte notifié à Monsieur Benjamin VERBE le 7 septembre 2023, correspondant au salaire du 1er au 8 septembre 2023 et au solde de 12 jours de congés annuels 2023,
- charge Monsieur le Maire de procéder au règlement correspondant,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- adopte le tableau des effectifs proposé ci-dessus, à effet du 12 septembre 2023.

Résultats du vote :

Nombre de votes : 9

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Elle comprend la délibération n° 2023-28

Affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie le 12 septembre 2023 et transmis au contrôle de légalité.

Le Maire, Gilles GUYOT

G. Guyot
Maire

